

# PERPIGNAN

**Au Parc des expositions**  
Sortie Perpignan Centre

## 2 EXPOSITIONS CANINES le même week-end, au même endroit

**Le Samedi 27 janvier 2018 :**  
**exposition avec attribution**  
**du CACS de la SCC**  
*Jugements à partir de 10 h*

**Le Dimanche 28 janvier 2018 :**  
**exposition avec attribution**  
**du CACS de la SCC et du CACIB**  
**de la F.C.I.**  
*Jugements à partir de 9 h*

**avec des juges différents chaque jour**

Engagements papier : 1<sup>er</sup> tarif jusqu'au 29 décembre -  
Clôture le 10 janvier 2018 (date de réception chez Cédia)

Internet : 1<sup>er</sup> tarif jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier  
Clôture le 14 Janvier 2018 minuit sur [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)

Ces dates sont définitives, il n'y aura aucune prolongation.



*Tous les rings seront moquettés*

**Entrée des exposants à partir de 8 h 00**

**ENGAGEMENTS À ADRESSER À LA :**  
CEDIA - Exposition Perpignan - 31230 COUEILLES

**RENSEIGNEMENTS :** Tél. 04 67 70 10 05 - E-mail : [actlr34@free.fr](mailto:actlr34@free.fr)  
Site : [www.sclr.fr](http://www.sclr.fr)

**CSAU samedi et dimanche : 20 € (chaque jour) - Juge : Philippe TOUY**  
*Renseignements au secrétariat.*

**Exposition  
sans cages,  
sauf  
pour les meutes**

**Entrée payante**  
à partir de 13 ans : 5 €  
(gratuit jusqu'à 12 ans inclus)

**CONFIRMATION DES CHIENS NON EXPOSÉS**  
Uniquement le samedi 27 Janvier de 9 h à 12 h  
Inscriptions jusqu'au 10 janvier par courrier  
ou jusqu'au 14 janvier sur [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)  
(Voir fiche d'inscription en dernière page)

**CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR**  
**LE SAMEDI ET LE DIMANCHE**  
Inscription au secrétariat  
le jour de l'exposition

**Sur le Ring d'Honneur :** Concours Jeunes Présentateurs,  
défilé des Meilleurs Puppy, des Meilleurs Jeunes,  
des Meilleurs Vétérans et des Meilleurs de Race

**Bar Restaurant dans l'enceinte**  
de l'exposition

✦ **Parking GRATUIT** ✦

**Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception.**  
**La carte d'exposant vous sera envoyée dans la semaine qui précède l'exposition**

**Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non engagés**

**Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chénil**

# COMPOSITION DU JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

Samedi 27 JANVIER 2018 CAC5		<b>RACES</b>		Dimanche 28 JANVIER 2018 CAC5-CACIB
<b>1<sup>er</sup> Groupe</b>				
SANTARNECCHI Joël		Berger Allemand		THEVENON Benoît
JOUANCHICOT Christian		Berger Australien, Saarloos/Schapendoes		KADIKE SKADINA Rita, Lettonie
THEVENON-WHIR Isabelle		Berger Belge, Schipperke		THEVENON Benoît
CHAGNARD Fernand	<b>\$péciale</b>	<b>Berger Blanc Suisse</b>		SCHAFFNER Gilbert
CHAGNARD Fernand		Berger de Beauce, Kelpie		SCHAFFNER Gilbert
THEVENON Benoît		Berger Croate, Berger de Brie, Berger de Picardie, Berger de Russie Méridionale, Berger des Pyrénées, Berger des Tatras		SCHAFFNER Gilbert
JOUANCHICOT Christian		Berger de Majorque et Catalan, Berger Hollandais		SCHAFFNER Gilbert
SCHAFFNER Gilbert		Bergers Italiens (Bergame, Abruzzes et Maremmes), Berger Polonais (Nizinny), Berger Slovaque, Bergers Hongrois (Komondor, Kuvasz, Puli, Pumi, Mudi), Bobtail, Border Collie, Bouvier d'Australie, Bouvier des Ardennes, des Flandres		THEVENON Benoît
SCHAFFNER Gilbert		Chien Loup Tchèque, Colley, Berger des Shetland, Welsh Corgi		BELKIS Ozan, Turquie
		<b>Berger Portugais, Berger de Majorque</b>	<b>\$péciale</b>	THEVENON Benoît
SCHAFFNER Gilbert		RESTE DU GROUPE		KADIKE SKADINA Rita, Lettonie
CONFIRMATIONS DE M. BELKIS PAR M. SCHAFFNER				
CONFIRMATIONS DE MME SKADINA PAR M. THEVENON				
<b>2<sup>e</sup> Groupe</b>				
BLANGINO Jean		Affenpinscher, Pinscher, Schnauzer		SOULAT Raymond
DESSERNE Sylvie		Aïdi, Landseer		SOULAT Raymond
DESSERNE Sylvie		Berger du Caucase, Anatolie, Boxer		JOUANCHICOT Christian
LAURENT Catherine	<b>\$péciale</b>	<b>Bouvier Suisse</b>		JOUANCHICOT Christian
BARENNE Roger		Dogue Allemand, Dogue Argentin		JOUANCHICOT Christian
THEVENON-WHIR Isabelle		Dogue de Bordeaux		SOULAT Raymond
VIGO NAVAJON Nuria, Espagne		Bulldog Anglais, Terre Neuve		JOUANCHICOT Christian
KADIKE SKADINA Rita, Lettonie		Cane Corso, Dobermann		JOUANCHICOT Christian
BARENNE Roger		<b>Dogue de Majorque, Dogue Des Canaries, Fila Brasileiro, Fila de San Miguel, Mâtin Espagnol, Tosa</b>	<b>\$péciale</b>	THEVENON Benoît
BARENNE Roger		<b>Mastiff, Bullmastiff</b>	<b>\$péciale</b>	KERIHUEL Jean-Paul
KARCHER Christian		Mâtin des Pyrénées		DESSERNE Sylvie
HOUILLONS Yvan	<b>Race invitée</b>	<b>Mâtin Napolitain</b>	<b>\$péciale</b>	THEVENON Benoît
KADIKE SKADINA Rita, Lettonie		<b>Rottweiler</b>	<b>\$péciale</b>	KARCHER Christian
THEVENON-WHIR Isabelle		Saint Bernard		SOULAT Raymond
BARENNE Roger	<b>\$péciale</b>	<b>\$har Peï</b>		DESSERNE Sylvie
BARENNE Roger		Dogue du Tibet, Hovawart, Leonberg, Montagne des Pyrénées, Terrier Noir Russe, RESTE DU GROUPE		DESSERNE Sylvie
CONFIRMATIONS CACS MME DESSERNE				
<b>3<sup>e</sup> Groupe</b>				
ALEKSOVSKI Viktor, Macédoine		Airedale, Australian Silky Terrier, Australian Terrier, Bedlington, Border Terrier, Jack Russell, Kerry Blue, Reverend Russell, Sealyham Terrier, Terrier Brésilien, Terrier de Chasse Allemand (Jagd), Terrier de Norfolk, Terrier de Norwich, Terrier Irlandais		ESCOFFIER Jean-Louis
ZELJIC Natalija, Serbie		American Staffordshire Terrier, Staffordshire Bull Terrier		ALEKSOVSKI Viktor, Macédoine
JACOPS Sébastien		Fox Terrier, Terrier d'Ecosse (West Highland, Cairn, Skye, Scottish, Dandie Dinmont)		ESCOFFIER Jean-Louis
ALEKSOVSKI Viktor, Macédoine		Bull Terrier		ZELJIC Natalija, Serbie
KARCHER Christian		<b>Yorkshire Terrier</b>	<b>\$péciale</b>	KERIHUEL Jean-Paul
ZELJIC Natalija, Serbie		Reste du groupe		ESCOFFIER Jean-Louis
CONFIRMATIONS CACS ET CACIB JUGES ETRANGERS M. ESCOFFIER				
<b>4<sup>e</sup> Groupe</b>				
VEIGA Vitor Manuel Cristovao, Portugal		Teckels		JACOPS Sébastien
CONFIRMATIONS CACS M. JACOPS				
<b>5<sup>e</sup> Groupe</b>				
BLANGINO Jean		Akita Américain, Basenji,		VEIGA Maria Gabriela, Portugal
DESQUARTIERS Evelyne		Akita Inu		VEIGA Maria Gabriela, Portugal
BARENNE Roger	<b>\$péciale</b>	<b>Alaskan Malamute</b>		VEIGA Maria Gabriela, Portugal
ESCOFFIER Jean-Louis		Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Chiens Nordiques		VEIGA Maria Gabriela, Portugal
CHAGNARD Fernand		<b>Chow-Chow</b>	<b>\$péciale</b>	VIGO NAVAJON Nuria, Espagne
BARENNE Roger	<b>\$péciale</b>	<b>Eurasier</b>		CHAPIRO Boris
CHAGNARD Fernand		<b>\$pitz Allemand, \$pitz Italien</b>	<b>\$péciale</b>	VIGO NAVAJON Nuria, Espagne
DESQUARTIERS Evelyne		Autres Spitz Asiatiques		CHAPIRO Boris
BLANGINO Jean		Samoyède, Siberian Husky, Chien Nu du Pérou, Reste du Groupe		CHAPIRO Boris
CONFIRMATIONS CACIB M. CHAPIRO				

Samedi 27 JANVIER 2018 CAC5		<b>RACES</b>		Dimanche 28 JANVIER 2018 CAC5-CACIB
<b>6° Groupe</b>				
GOUBIE Jacques		Basset Artésien Normand, Basset Hound, Chien D'artois		JACOPS Sébastien
JACOPS Sébastien		Fauve de Bretagne		RHUL Gilles
GOUBIE Jacques		<b>Beagle, Beagle Harrier, Harrier</b>	<b>\$péciale</b>	ARMENGOL Francis
GOUBIE Jacques		Anglo-Français, Ariègeois, Basset des Alpes, Basset Suédois, Billy, Bleu De Gascogne, Chien de St Hubert, Chien Courant Slovaque, Chien Courant Suisse, Dalmatien, Foxhound, Gascon Saintongeois, Griffon Nivernais, Griffon Vendéen, Hamilton Stovare, Poitevin, Porcelaine, Rodhesian Ridgeback, Segugio Italiano, RESTE DU GROUPE		RHUL Gilles
<b>7° Groupe</b>				
GOUBIE Jacques	<b>\$péciale</b>	<b>Braque Allemand, Braque Français, Griffon Korthals</b>		VEIGA Vítor Manuel Cristovao, Portugal
GOUBIE Jacques		Braques de l'Ariège, d'Auvergne, de Weimar, du Bourbonnais, Braque Italien, Braque St Germain, Drahthaar, Épagneuls Breton, de Munster, de Pont-Audemer, Français, Picard, Pointer, Setter Anglais, Setter Gordon, Setter Irlandais, Spinone, Braque Hongrois, RESTE DU GROUPE		VEIGA Vítor Manuel Cristovao, Portugal
<b>CONFIRMATIONS CACIB M. GOUBIE</b>				
<b>8° Groupe</b>				
DRAGANESCU Marian, Roumanie		Labrador Retriever, Flat Coat Retriever, Autres Retriever		BOZHINOVSKI Pero, Macédoine
BOZHINOVSKI Pero, Macédoine		Golden Retriever		DRAGANESCU Marian, Roumanie
CHAPIRO Boris		Cocker Anglais		DRAGANESCU Marian, Roumanie
KERIHUEL Jean-Paul		Springer, Clumber, Cocker Américain, Autres Spaniels, Lagotto Romagnolo, Chiens d'eau, Retriever de la Nouvelle Ecosse, RESTE DU GROUPE		GOUBIE Jacques
<b>CONFIRMATIONS CACS M. KERIHUEL, CACIB M. GOUBIE</b>				
<b>9° Groupe</b>				
BELKIS Ozan, Turquie		Bichon Frisés, Bichon Havanais, Bichon Maltais, Petit Chien Lion		BLANGINO Jean
BELKIS Ozan, Turquie		Boston Terrier, Carlin		ZELJIC Natalija, Serbie
DESQUARTIERS Evelyne		Bouledogue Français		THEVENON-WHIR Isabelle
BELKIS Ozan, Turquie		Bruxellois		SIIL Inga, Estonie
KARCHER Christian		<b>Caniche</b>	<b>\$péciale</b>	SIIL Inga, Estonie
ESCOFFIER Jean-Louis		Cavalier King Charles, King Charles Spaniel		ZELJIC Natalija, Serbie
SIIL Inga, Estonie		Chihuahua Poils Courts, Chihuahua Poils Longs		BLANGINO Jean
BLANGINO Jean		Coton de Tuléar, Épagneul Tibétain		SIIL Inga, Estonie
CHAGNARD Fernand	<b>\$péciale</b>	<b>Épagneul Japonais, Épagneul Pékinois</b>		BARENNE Roger
THEVENON-WHIR Isabelle		Terrier du Tibet		BARENNE Roger
BELKIS Ozan, Turquie	<b>\$péciale</b>	<b>Épagneul Nain Continental, Petit Chien Russe</b>	<b>\$péciale</b>	ZELJIC Natalija, Serbie
BELKIS Ozan, Turquie		Griffon Belge, Brabançon, Chien Chinois à Crête, Lhasa Apso, Shih Tzu, RESTE DU GROUPE		BARENNE Roger
<b>CONFIRMATIONS CACS M. BLANGINO, CACIB M. BARENNE</b>				
<b>10° Groupe</b>				
SOULAT Raymond		Lévrier Afghan		DESQUARTIERS Evelyne
SOULAT Raymond		Saluki, Barzoï, Galgo Espagnol, Irish Wolfhound, Deerhound		VEIGA Maria Gabriela, Portugal
VEIGA Maria Gabriela, Portugal		Whippet		DESQUARTIERS Evelyne
SOULAT Raymond		Petit Lévrier Italien, Greyhound		SIIL Inga, Estonie
VEIGA Maria Gabriela, Portugal		RESTE DU GROUPE		SIIL Inga, Estonie
<b>CONFIRMATIONS CACS M. SOULAT, CACIB M<sup>me</sup> DESQUARTIERS</b>				
<b>Races non reconnues par la F.C.I.</b>				
		<b>Barbado de Terceira, Cao de Gado Transmontado</b>	<b>\$péciale</b>	THEVENON Benoît
CHAPIRO Boris		Berger Américain Miniature, Bruno St Hubert Français, Bulldog Continental		KERIHUEL Jean-Paul
JACOPS Sébastien		Cursinu		KERIHUEL Jean-Paul
KARCHER Christian		<b>Chien Particolore à Poils Frisés</b>	<b>\$péciale</b>	KERIHUEL Jean-Paul

**Race invitée le samedi 27 janvier uniquement : Mâtin Napolitain.**  
Engagements gratuits.



**ROYAL CANIN®**



# EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

## L'EXPOSITION SE TIENDRA À PERPIGNAN - PARC DES EXPOSITIONS

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 10 h le samedi et 9 h le dimanche.

**RESTAURATION** - Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

- Seront refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
  - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
  - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

### CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.**

#### \* CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réservee exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

#### AUTRES CLASSES

**MEUTES** - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.  
**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**LOT D'AFFIXE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.  
**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.  
**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - le règlement des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. **Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.**

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS - papier : 10 janvier 2018 date de réception (changement de tarif au 29 décembre, cachet de la poste faisant foi).**

**Internet** : 14 janvier 2018 (changement de tarif au 1<sup>er</sup> janvier minuit)  
 Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

#### REFUS OU EXCLUSIONS :

- 1<sup>o</sup> des engagements :
  - a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
  - b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

- 2<sup>o</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
    - a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
    - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert défaillant de la race considérée.

Un Juge démissionnaire peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

**C.A.C.I.B.** : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

#### CONFIRMATIONS

**ATTENTION** : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne peuvent être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

<b>1<sup>er</sup> Groupe</b> :	12 mois
<b>sauf</b> : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
<b>2<sup>e</sup> Groupe</b>	12 mois
<b>sauf</b> : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso,	
Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
<b>3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> Groupes</b>	12 mois
<b>5<sup>e</sup> Groupe</b>	12 mois
<b>sauf</b> : Chien du Pharaon, Cirmeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
<b>6<sup>e</sup> Groupe</b>	12 mois
<b>sauf</b> : Rhodesian Ridgeback	15 mois
<b>7<sup>e</sup> Groupe</b>	12 mois
<b>8<sup>e</sup> Groupe</b>	12 mois
<b>sauf</b> : Retrievers	15 mois
<b>9<sup>e</sup> Groupe</b>	12 mois
<b>sauf</b> : Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
<b>10<sup>e</sup> Groupe</b>	15 mois
<b>sauf</b> : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à l'association organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - L'association canine décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'association organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

#### TRÈS IMPORTANT

##### Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

#### PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (à joindre à l'engagement)

<b>2<sup>e</sup> page de couverture</b> .....	<b>150 €</b>
<b>3<sup>e</sup> page de couverture</b> .....	<b>150 €</b>
<b>1 page intérieure</b> .....	<b>80 €</b>
<b>1/2 page</b> .....	<b>50 €</b>

**Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.**

**OBLIGATIONS SANITAIRES : 2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# PERPIGNAN 27 ET 28 JANVIER 2018 - 2 Expositions Canines



Samedi 27 : Exposition nationale avec attribution du CACS  
Dimanche 28 : Exposition internationale avec attribution du CACIB



## Demande d'engagement

N'oubliez pas de cocher une des cases ci-dessous.

**Exposition Nationale uniquement**  
Samedi 27 janvier

**Exposition Internationale uniquement**  
Dimanche 28 janvier

**Deux expositions**  
Samedi 27 et Dimanche 28 janvier

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 10 Janvier (date de réception)** à :

**CEDIA - Exposition de Perpignan - 31230 COUEILLES.**

photocopies acceptées - 1 chien par feuille

Cadre réservé à l'organisation

Cadre réservé à l'organisation

### Joindre impérativement :

En l'absence de justificatifs valables, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

- Votre règlement à l'ordre de l'**A.C.T.L.R**
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- Pour les chiens de la 2<sup>e</sup> catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) ou pour les chiens en provenance de l'étranger, joignez obligatoirement la photocopie du passeport (1<sup>re</sup> page intérieure + page où figurent les vignettes de la vaccination anti-rabique).»
- la photocopie de la carte d'adhérent ACTLR 20176 le cas échéant

**Engagements internet : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)**, tarif de l'organisateur ; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus. L'ACTLR demande 1€ supplémentaire par transaction, pour frais bancaires.

**Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue**

N° tatouage ou puce : \_\_\_\_\_ N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

**Taille :** ..... **Couleurs :** ..... **Nature du poil :** ..... **Poids :** .....

Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais. Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune   
(voir règlement) Puppy  Baby  Vétéran  Ne Concourant pas   
Lot d'Affixe  Lot de reproducteur  Meute  Couple  Paire   
Confirmation avec exposition

**Sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit, selon son âge, en classe ouverte, jeune ou puppy**

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central de la SCC	Exposition du Samedi 27 CACS		Exposition du Dimanche 28 CACS + CACIB				Inscriptions pour les 2 Expositions				Somme versée		
	Non Membre de l'ACTLR		Membre de l'ACTLR		Non Membre de l'ACTLR		Membre de l'ACTLR		Non Membre de l'ACTLR			Membre de l'ACTLR	
	1 <sup>er</sup> tarif	2 <sup>e</sup> tarif	1 <sup>er</sup> tarif	2 <sup>e</sup> tarif	1 <sup>er</sup> tarif	2 <sup>e</sup> tarif	1 <sup>er</sup> tarif	2 <sup>e</sup> tarif	1 <sup>er</sup> tarif	2 <sup>e</sup> tarif		1 <sup>er</sup> tarif	2 <sup>e</sup> tarif
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)	35 €	45 €	30 €	40 €	43 €	53 €	38 €	48 €	70 €	80 €	58 €	68 €	
2 <sup>e</sup> chien	30 €	40 €	30 €	40 €	35 €	45 €	32 €	42 €	56 €	66 €	52 €	62 €	
3 <sup>e</sup> chien	25 €	35 €	25 €	35 €	35 €	45 €	32 €	42 €	53 €	63 €	49 €	59 €	
4 <sup>e</sup> ou suivants (chacun)	25 €	35 €	25 €	35 €	28 €	38 €	25 €	35 €	46 €	56 €	43 €	53 €	
Puppy / Baby / Vétéran (chacun)	25 €	35 €	25 €	35 €	28 €	38 €	25 €	35 €	45 €	55 €	43 €	53 €	
Chiens ne concourant pas : non exposés, non confirmés. (il doit accompagner un chien engagé appartenant au même propriétaire) - <b>Feuille d'inscription à remplir.</b>	15 €	25 €	15 €	25 €	17 €	27 €	17 €	27 €	25 €	35 €	23 €	33 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	45 €	55 €	45 €	55 €	65 €	75 €	65 €	75 €	105 €	115 €	105 €	115 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	25 €	15 €	25 €	15 €	25 €	15 €	25 €	25 €	35 €	25 €	35 €	
Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur, Paire, Couple	15 €	25 €	15 €	25 €	15 €	25 €	15 €	25 €	25 €	35 €	25 €	35 €	
Adhésion SCLR (remplir le bulletin au verso)	15 € Adhésion individuelle ou 20 € si Adhésion Couple												
Paiement par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque												Total	
Libellé au nom de l'Association Canine Territoriale du Languedoc Roussillon Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé. Aucun engagement ne sera remboursé													

### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'Association de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire :

**1<sup>er</sup> tarif : jusqu'au 29 décembre (cachet de la poste) - sur internet : le 1<sup>er</sup> janvier à minuit**  
**2<sup>e</sup> tarif : jusqu'au 10 janvier (date de réception) - sur internet le 14 janvier à minuit**

**Uniquement dans le cas d'une confirmation seule pour le samedi 27 janvier de 9 h à 12 h 00, remplir l'encart mis au dos**

# CONFIRMATIONS des CHIENS NON EXPOSES à Perpignan (66)

## Au Parc des expositions

Uniquement le samedi 27 Janvier 2018 de 9 h à 12 h (sans catalogue)

Réservé à la SCLR

Race : \_\_\_\_\_ Variété : \_\_\_\_\_  
N° tatouage ou transpondeur : \_\_\_\_\_ N° LIVRE D'ORIGINES : \_\_\_\_\_  
Nom du chien : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_  
Nom du père : \_\_\_\_\_  
Nom de la mère : \_\_\_\_\_  
Producteur (propriétaire de la lice à la saillie) : \_\_\_\_\_  
Propriétaire M. Mme \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

### TARIF

Non membre de l'A.C.T. du Languedoc Roussillon : 35 €

Membre de l'A.C.T. du Languedoc Roussillon : 30 €

Indiquer le numéro de la carte ACTLR 2018 : \_\_\_\_\_

Participation aux frais d'organisation par **chèque ou Mandat libellé à l'ordre de l'ACTLR** (cette somme restera acquise à l'A.C.T. du Languedoc Roussillon, même si l'exposant ne peut se présenter).

**La meilleure façon de s'engager : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)**

L'ACTLR demande 1€ supplémentaire par transaction, pour frais bancaires.

### VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

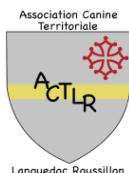
- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé\*
- Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- Certificat de naissance.

Pour les chiens nés à l'étranger

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé
- Carte d'identification du chien (tatouage français ou puce)
- Pedigree
- Feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France \*

\*(peut être retiré au secrétariat le jour de l'exposition)

Inscriptions jusqu'au 10 janvier 2018 par courrier :  
Cédia - Confirmation Perpignan - 31230 COUEILLES  
ou jusqu'au 14 janvier 2018 sur [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)



## BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) ..... 15 Euros \*
- MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) ..... 30 Euros \*
- MONTANT ADHESION COUPLE (deux noms, une seule adresse) ..... 20 Euros \*

\* cochez la case correspondante

Le(s) soussigné(s), demande(nt) mon (notre)

**RENOUVELLEMENT POUR 2018**

**ADHESION INDIVIDUELLE** : Veuillez préciser le N° Adhérent 2017 .....

Mme M. (entourer) Nom : .....

Prénom : .....

**2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE**

Mme M. (entourer) Nom : .....

Prénom : .....

**Votre nouvelle carte vous sera adressée dès réception de votre paiement.**

Le(s) soussigné(s), demande(nt) ma (notre)

**NOUVELLE ADHESION POUR 2018**

**ADHESION INDIVIDUELLE**

Mme M. (entourer) Nom : .....

Prénom : .....

**2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE**

Mme M. (entourer) Nom : .....

Prénom : .....

**Une carte provisoire vous sera adressée et votre adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation en réunion de Comité.**

Réservé à l'ACTLR

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association Canine Territoriale du Languedoc-Roussillon et m'engage à les respecter.

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE (et Pays s'il y a lieu) : .....

TELEPHONES (fixe & mobile) : .....

E-mail : .....

Je règle ma cotisation dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à l'entrée gratuite dans le cadre d'une exposition payante, à nos services de renseignements. Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.

**Date & Signature(s) obligatoire(s)**

**Déclare(nt) être majeur**

Les paiements doivent être adressés **individuellement** à : **ACT du Languedoc-Roussillon : B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex**  
Renseignements : Tél. 04 67 70 10 05 – Mail : [actlr34@free.fr](mailto:actlr34@free.fr)